



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

00001564

N° MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le 12 FEB 2025

Objet : Rappel de lots KLIPAL600/50mg, comprimé, boîte de 12

Monsieur le Pharmacien Responsable,

L'Agence sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP), procède au rappel et à la mise en quarantaine des lots listés dans le tableau en annexe de la spécialité KLIPAL600/50mg, comprimé, boîte de 12. Ce rappel est initié à la suite de la découverte d'une erreur typographique au niveau de la notice dans la partie posologie (**11 comprimés au lieu d'un en prise unique**).

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel de lots immédiat du produit concerné, de faire la mise en quarantaine avec un rapport circonstancié à l'ARP dans un délai maximum de 07 jours à partir de la date de la signature de la présente.

Sachant compter sur la diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Monsieur le pharmacien responsable à l'assurance de ma parfaite collaboration.

A

Monsieur le Pharmacien Responsable de LABOREX

Ampliation :

MSAS/SG

MSAS/CAB



Dr Alioune Ibnou
Abou Talib DIOUF

1